

Ref: CA2024/28

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2024**

# <u>DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PLAN D'ACTIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR DU HANDICAP 2023/2027</u> DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 8 mars 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3,

Vu la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération du conseil d'administration du 06 avril 2018 portant approbation du projet de conventionnement avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP);

Vu la délibération du conseil d'administration CA2018/48 du 08 juin 2018 portant approbation du schéma directeur du handicap de l'Université Bordeaux Montaigne (2018-2022),

> Entendu l'exposé de Mme la vice-présidente déléguée « Handicap et inclusion » et de Mme la responsable du pôle Handicap,

#### DÉCIDE :

#### Article 1:

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le plan d'actions du schéma directeur du handicap 2023/2027 de l'Université Bordeaux Montaigne, tel que défini en document ci-joint à la présente délibération.

### Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 mars 2024.

Membres présents	10
Membres représentés	9
Abstention (s)	0
Votants	19
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

1 5 ALE 2024

1 9 AVR. 2024